

Les installations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances sont soumises à la législation des installations classées inscrite au code de l'environnement.

Les activités qui relèvent de cette législation sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet soit à un régime d'autorisation préalable à l'exploitation, soit à un régime de déclaration (pour les moins polluantes ou les moins dangereuses). Fin 2006, ce sont 500 000 installations qui relèvent de cette législation, parmi lesquelles environ 54 000 établissements soumis à une autorisation préalable à l'exploitation, délivrée par le Préfet de département, sous l'autorité du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, assisté des services de l'inspection des installations classées.

Les missions de police environnementale de l'inspection des installations classées sont organisées autour de trois axes :

- l'encadrement réglementaire : instruire les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter, proposer des prescriptions de fonctionnement de l'exploitation, instruire les dossiers de cessation d'activité,
- la surveillance des installations classées : visites d'inspection, examen des rapports remis par des organismes vérificateurs externes, de procédures de fonctionnement et d'études remises par l'exploitant...
- l'information auprès des exploitants et du public.

La présente brochure présente le bilan d'activité de l'inspection des installations classées pour l'année 2006. Elle a été élaborée à partir des données d'activité de tous les services d'inspection. En annexe, les chiffres présentés dans ce bilan sont détaillés dans des tableaux qui reprennent, pour chaque région, une synthèse et les données par département.



## 1. L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

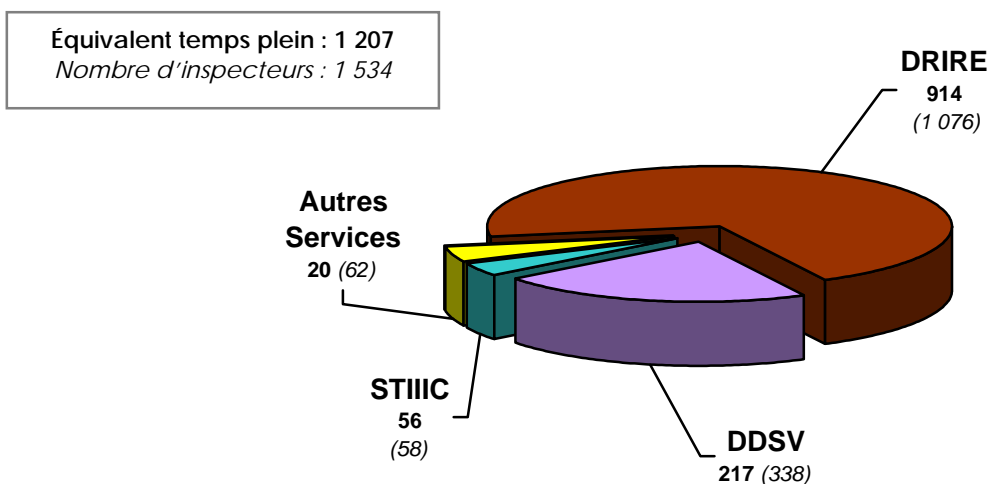
Le pilotage de l'inspection des installations classées est assuré par la direction de la prévention des pollutions et des risques du ministère en charge de l'environnement, et plus particulièrement par le service de l'environnement industriel.

Les services d'inspection des installations classées sont principalement les DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), les DDSV (Directions Départementales des Services Vétérinaires) et le STIIC, service technique de la préfecture de police pour les départements de Paris et de sa proche périphérie.

Les services vétérinaires assurent l'inspection des élevages, des abattoirs et des équarrissages et de certaines activités agroalimentaires, et les DRIRE l'inspection de la majorité des installations industrielles. Les inspecteurs – ingénieurs, techniciens, vétérinaires – sont des agents de l'Etat assermentés.

D'autres services tels que les DDASS (Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales) ou les DDAF (Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt) assurent également des missions ponctuelles d'inspection pour certaines activités (déchets ménagers, installations viticoles). Pour les installations relevant du Ministère de la défense, l'inspection est assurée par le Contrôle Général des Armées.

Fin 2006, l'effectif réel de l'inspection des installations classées était de plus de 1500 agents techniques au sein des différents services déconcentrés pour 1 207 inspecteurs (équivalents temps plein).



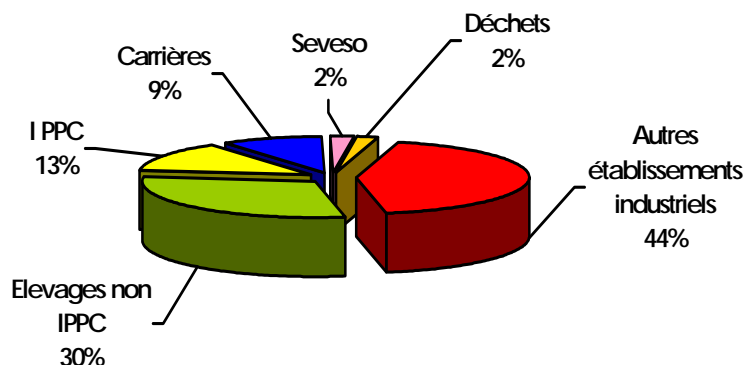
Effectifs techniques réels de l'inspection, répartition par service au 31/12/06

## 2. LES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES

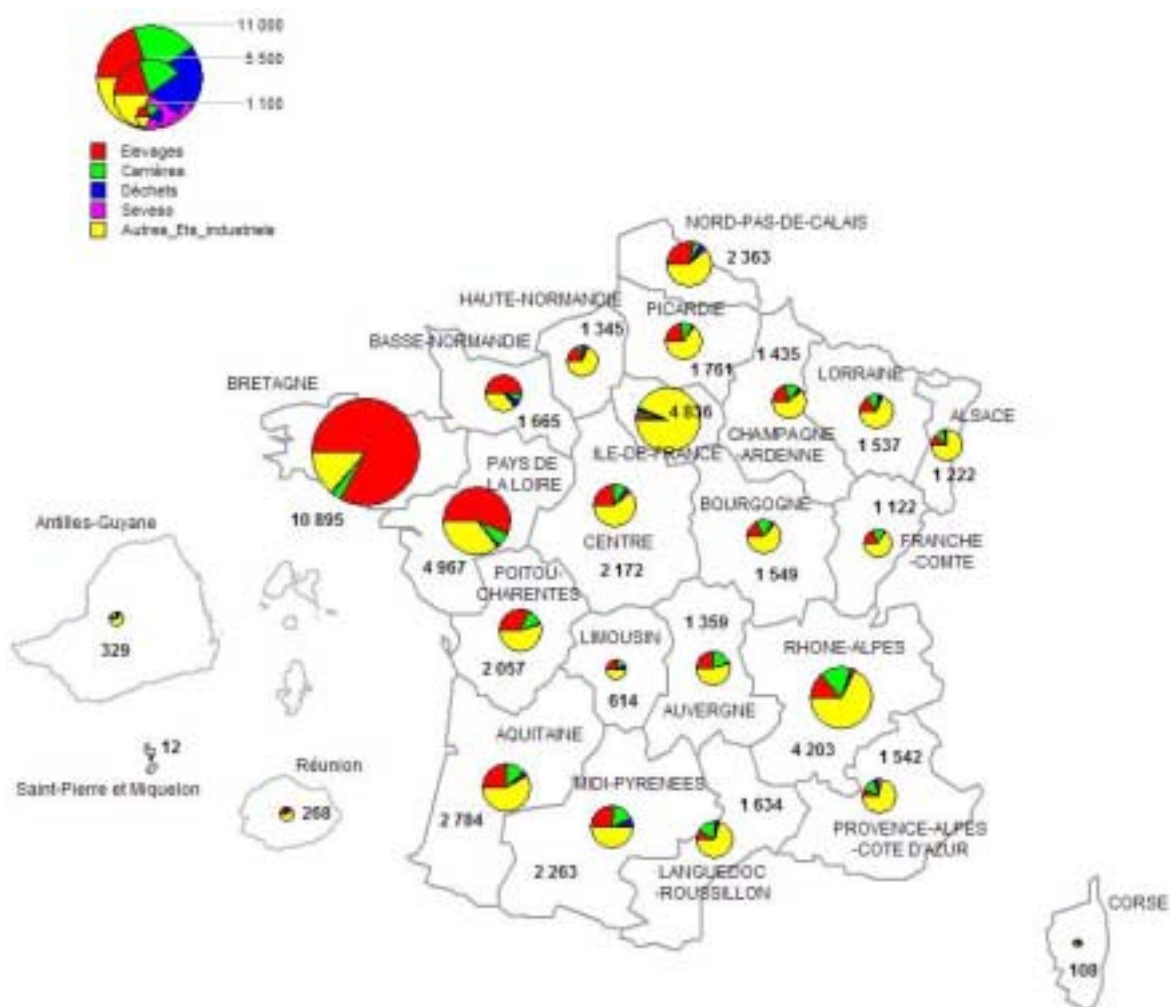
Les activités qui relèvent de la législation sur les installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet soit à un régime d'autorisation, soit à un régime de déclaration :

- la déclaration est prévue pour les activités relativement moins polluantes ou moins dangereuses. Elle consiste pour l'exploitant à faire connaître au Préfet de département l'activité projetée et à respecter des prescriptions standardisées. On compte environ 450 000 installations soumises à déclaration en France. Plus de 14 000 installations nouvelles ont été déclarées en 2006.
- l'autorisation concerne les installations qui présentent les risques, pollutions ou nuisances les plus importants. Elle est délivrée par le Préfet après présentation par l'exploitant d'un dossier de demande comportant une étude d'impact et une étude de dangers, soumis à enquête publique. Fin 2006, on compte un peu moins de 54 000 établissements comprenant au moins une installation soumise à autorisation. Parmi

ces établissements, on dénombre 1 181<sup>1</sup> établissements dits « Seveso » présentant des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, 5 100 carrières et 19 150 élevages. 7 100 établissements sont par ailleurs soumis à la directive européenne « IPPC » sur la prévention intégrée de la pollution, dont 3 100 élevages.



Répartition typologique des établissements soumis à autorisation au 31/12/06

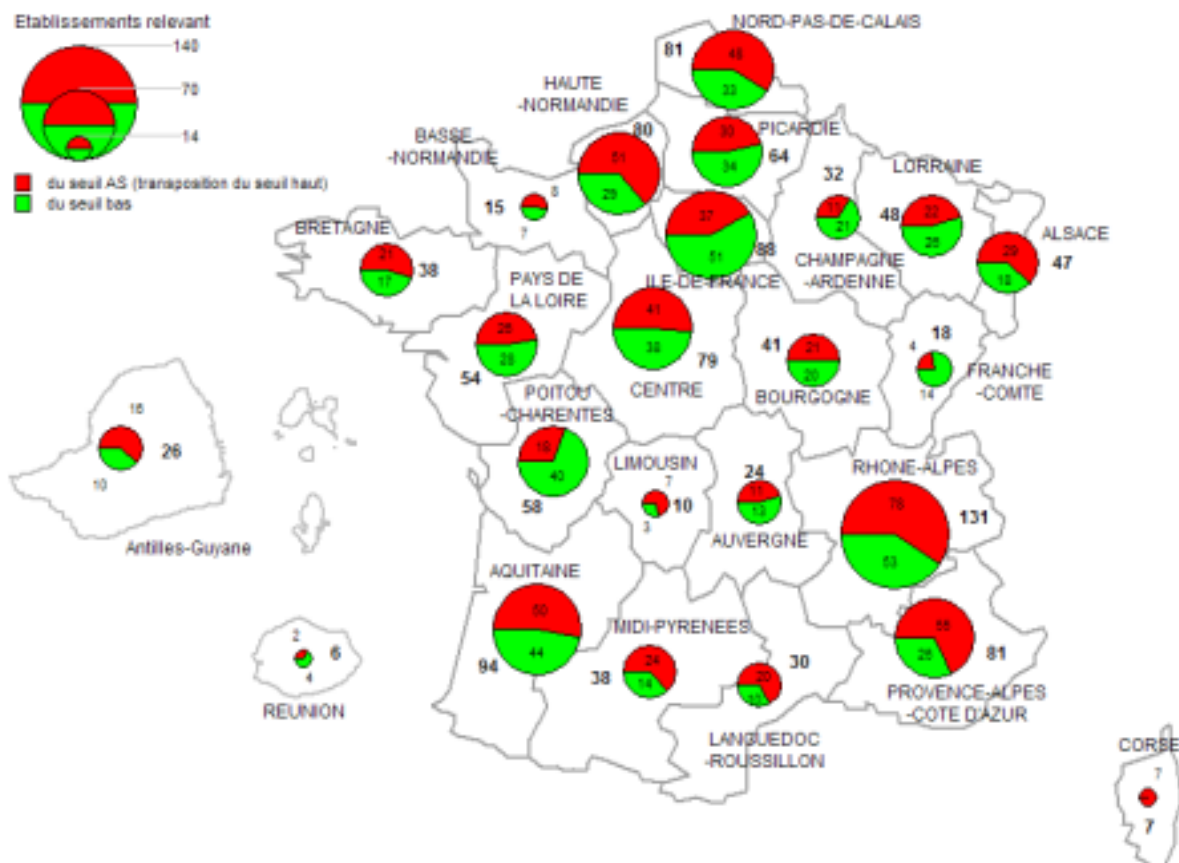


Répartition géographique des établissements autorisés au 31/12/06

<sup>1</sup> Ce chiffre n'inclut pas les 23 stockages souterrains de gaz qui relèvent du code minier.

Afin d'alléger les procédures, les seuils d'autorisation de plusieurs catégories d'installations ont été relevés. Le nombre d'établissements autorisés en France est donc en baisse depuis 2003. Fin 2006, il y avait ainsi 4 300 établissements soumis à autorisation de moins qu'en 2005, dont près de 2 400 élevages désormais soumis au régime de déclaration.

Entre 1997 et 2006, suite aux renforcements successifs de la réglementation sur les établissements soumis à la directive européenne « Seveso », le nombre de ces établissements a triplé, passant de 397 établissements en 1997 à 1 213 fin 2006. Les 670 établissements dits « seuils hauts », sont ceux qui présentent le plus de risques.



**Répartition géographique des établissements Seveso au 31/12/06 (stockages souterrains de gaz inclus)**

Le nombre d'établissements autorisés dont le traitement des déchets est l'activité principale reste stable autour de 1 000 établissements. Par ailleurs, du fait de la concentration progressive des activités d'extraction en France, le nombre de carrières soumises à autorisation est passé de 8 056 en 1997 à 5 100 fin 2006.

Parmi les autres activités industrielles soumises à autorisation, on peut citer :

- l'industrie du bois : 3 200 établissements
- le traitement de surface : 2 300 établissements
- les entrepôts : 1 800 établissements
- les installations de combustion : 1 400 établissements
- l'industrie du textile : 500 établissements
- les fonderies : 310 établissements
- les dépôts de ferraille : 4 300 établissements

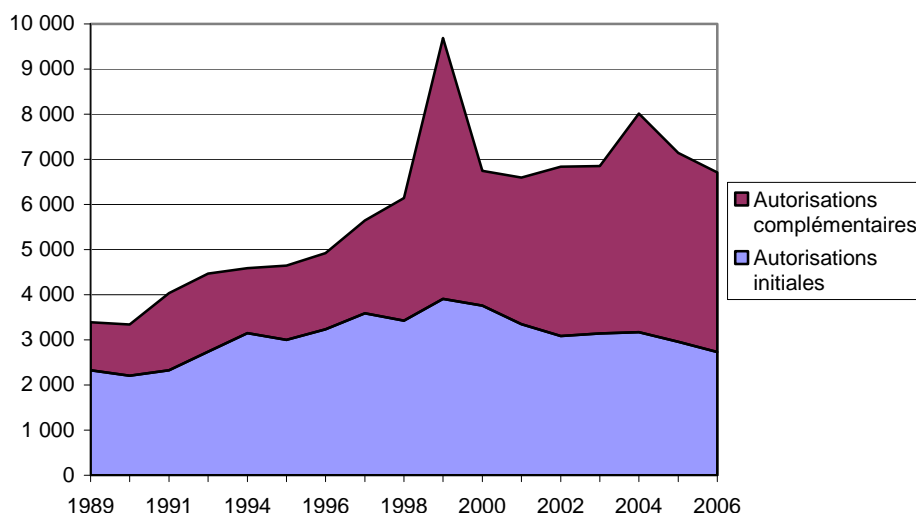
### 3. L'ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

#### 3.1. Instruction des dossiers de demande d'autorisation

L'inspection des installations classées instruit les demandes d'autorisation de nouvelles installations, ou d'extension et de modification d'installations existantes. Les inspecteurs proposent au Préfet un projet d'arrêté encadrant les conditions d'exploitation, en fonction des réglementations nationales et de l'environnement local, en prenant en compte les avis exprimés lors de l'enquête et des diverses consultations.

En 2006, un peu plus de 2700 autorisations nouvelles ont été accordées (nouvelles installations ou extensions). 4 000 arrêtés préfectoraux ont également été pris pour compléter les prescriptions relatives à des installations existantes.

Le nombre d'autorisations nouvelles instruites a légèrement augmenté depuis 1989 malgré une légère baisse depuis 2004. En revanche, le nombre d'arrêtés préfectoraux complémentaires a été multiplié par 4 sur la période 1989-2006. Ceci s'explique par le renforcement de la présence des inspecteurs des installations classées sur le terrain et de la réglementation qui impose un réexamen régulier de la situation des installations classées : examen des bilans de fonctionnement des installations soumises à la directive IPPC, réexamen des études de dangers des installations soumises à la directive Seveso... Ces arrêtés complémentaires se traduisent ainsi souvent par des exigences accrues envers les exploitants.



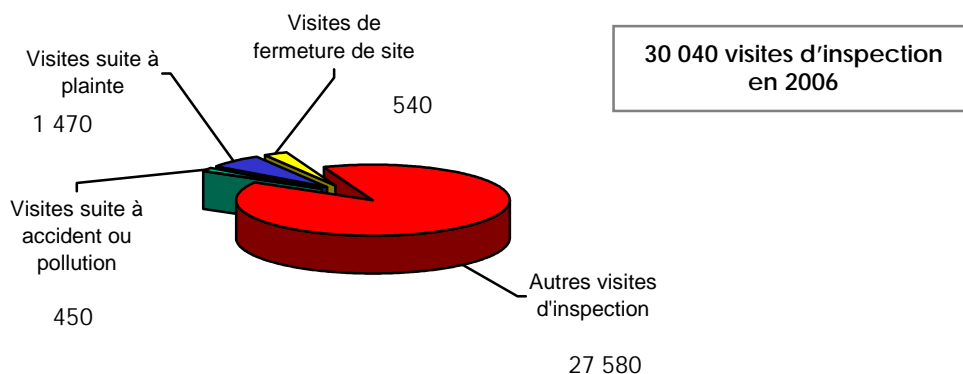
Evolution du nombre d'autorisations délivrées par l'inspection

#### 3.2. Contrôles des installations

Les inspecteurs des installations classées sont chargés de surveiller les installations et de contrôler le respect des prescriptions techniques imposées aux exploitants. Ils interviennent également en cas de plainte, d'accident ou d'incident.

Afin d'utiliser au mieux les ressources limitées de l'inspection, le ministère en charge de l'environnement fixe chaque année des priorités d'action à l'inspection des installations classées. Les priorités pour 2006 s'inscrivaient dans le cadre de la loi du 30 juillet 2003 sur le renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels et du plan national santé-environnement.

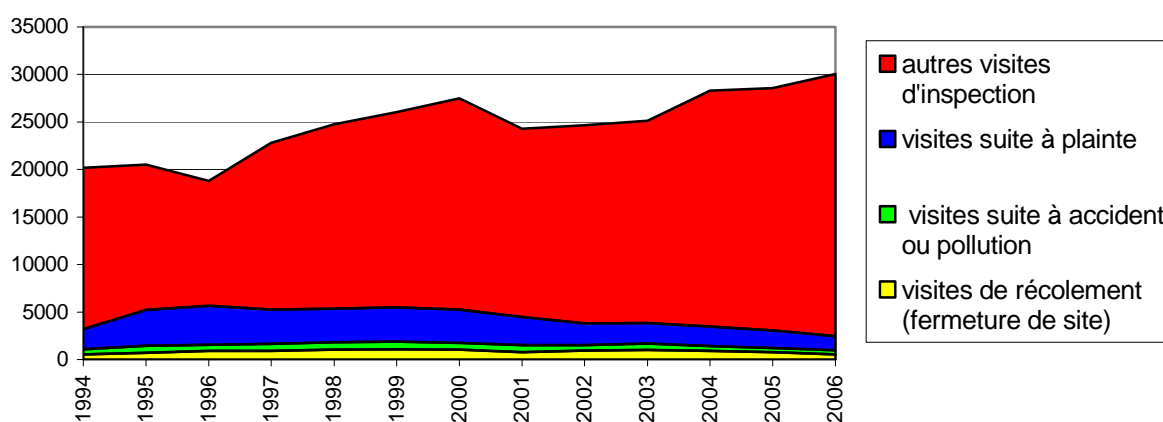
En 2006, un peu plus de 30 000 visites d'inspection ont été réalisées.



### Répartition des visites d'inspection réalisées en 2006

L'inspection des installations classées a amplifié sa présence sur le terrain et multiplié les contrôles sur site, notamment pour respecter les engagements du programme de modernisation de l'inspection :

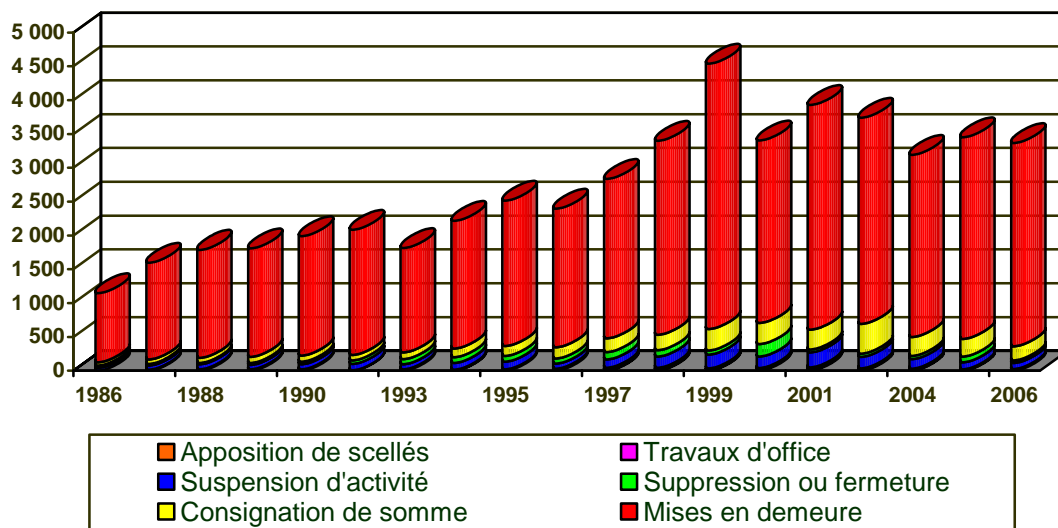
- au moins une visite d'inspection par an dans les 2 000 établissements qui présentent le plus de risques pour les personnes, leur santé et l'environnement ;
- au moins une visite d'inspection tous les 3 ans dans les 8 000 établissements qui présentent des enjeux importants en terme de protection des personnes, de leur santé et de l'environnement. Se trouvent notamment dans cette catégorie ou la précédente tous les établissements soumis à une directive européenne ;
- au moins une visite d'inspection tous les 10 ans pour les autres établissements soumis à autorisation.



### Evolution du nombre et de la typologie des visites d'inspection réalisées

#### 3.3. Sanctions

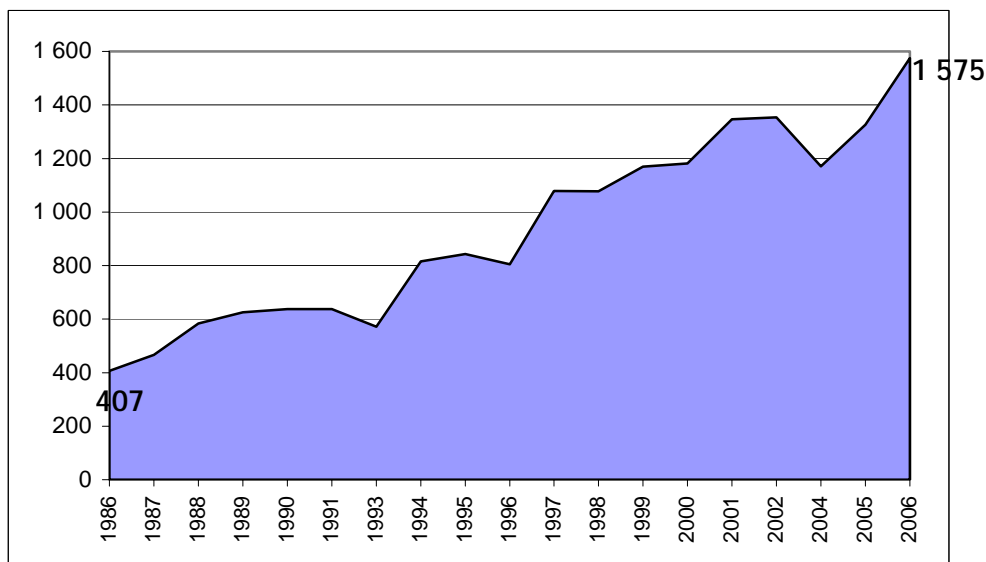
Le non-respect par un exploitant d'une mise en demeure de se mettre en conformité avec la réglementation sur les installations classées peut aboutir à diverses sanctions administratives : arrêté de consignation de somme, de travaux d'office, de suspension d'activité, de suppression ou fermeture, apposition de scellés. Des sanctions pénales peuvent également être proposées au Procureur de la République. En 2006, pour l'ensemble des installations classées, ont ainsi été établis 3 000 mises en demeure, 360 sanctions administratives et 1 575 procès-verbaux d'infraction.



### Evolution du nombre de mises en demeure et de sanctions administratives prononcées

La présence accrue des inspecteurs des installations classées sur le terrain a conduit à une augmentation des constatations de non-conformités et donc à l'augmentation du nombre de sanctions administratives et pénales prononcées à l'encontre des exploitants jusqu'en 1999. Depuis 2000, on constate une stabilité de ces sanctions qui souligne une homogénéisation de la conformité des installations classées.

Le nombre de procès-verbaux dressés chaque année par l'inspection a été multiplié par 4 en 20 ans.



### Evolution du nombre de procès-verbaux dressés par l'inspection

## **ANNEXES : STATISTIQUES D'ACTIVITE 2006**



## FRANCE

INSTALLATIONS CLASSEES : CONTEXTE au 31/12/2006				
Nombre d'établissements soumis à autorisation	53 842			
dont élevages	19 145			
dont établissements SEVESO AS *	634			
dont établissements SEVESO seuil bas	547			
dont établissements industriels soumis à la directive européenne IPPC	3 988			
dont élevages soumis à la directive européenne IPPC	3 116			
dont camères	5 101			
dont établissements de traitement des déchets	1 049			
dont établissements sous quota CO <sub>2</sub>	1 075			
MOYENS				
Nombre d'inspecteurs	1 534			
Nombre en équivalent temps plein (année de référence)	1 207			
ACTION ADMINISTRATIVE				
Installations soumises à autorisation				
Arrêts d'autorisation	2 734			
dont régularisations	675			
Arrêts de refus	39			
Arrêts de changement d'exploitant	315			
Arrêts complémentaires (art 18 décret 77)	3 975			
Arrêts de mesure d'urgence	240			
Risques industriels				
Nombre d'études de dangers d'installations SEVESO instruites par l'inspection des installations classées	240			
Nombre de rapports sur les risques réalisés en vue d'un "porter à connaissance"	339			
Sites pollués				
Nombre de sites pollués faisant l'objet d'actions des pouvoirs publics (BASOL)	4 142			
Sites avec surveillance des eaux souterraines	2 781			
Nombre d'arrêtés préfectoraux imposant des prescriptions sur les sites pollués	378			
CONTROLES				
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total
Visites d'inspection approfondie	7 095	1 331	315	8 741
Autres visites d'inspection	11 964	7 174	2 161	21 299
Total des visites d'inspection	19 059	8 505	2 476	30 040
- dont visites suite à accident ou pollution accidentelle	350	103	-	453
- dont visites suite à plainte	642	826	-	1 468
- dont visites de récolement suite à l'arrêt de l'activité	384	155	-	539
Nombre de contrôles inopinés des rejets	3 116	307	23	3 446
MISES EN DEMEURE ET SANCTIONS				
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total
Arrêts de mise en demeure	2 252	502	253	3 007
Sanctions administratives				
Arrêté de consignation de somme	139	20	46	205
Arrêté de travaux d'office	12	2	9	23
Arrêté de suspension d'activité	55	22	13	90
Arrêté de suppression ou fermeture	23	6	9	38
Apposition de scellés	1	1	2	4
Sanctions pénales				
Nombre de PV dressés dans l'année	1 119	270	186	1 575
dont PV constatant des délits	455	89	140	684
INFORMATION, CONCERTATION ET PLANIFICATION				
Nombre de commissions locales d'information	920			
Nombre de SPPPI	14			
Nombre de réunions de CLI, SPPPI et structures analogues auxquelles ont participé des agents de l'inspection des installations classées	825			
* Ce chiffre n'inclut pas les 23 stockages souterrains de gaz qui relèvent du code minier				
AS : soumis à ceinture d'utilité publique				
BASOL : base de données des sites et sols pollués ( <a href="http://basol.ecologie.gouv.fr">http://basol.ecologie.gouv.fr</a> )				
CLI : Commission Locale d'Information				
IPPC : directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution				
PV : Procès Verbal				
SEVESO : établissement soumis à l'arrêté ministériel du 10/05/00, transcrivant la directive SEVESO				
SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles				

## DRIRE

<b>INSTALLATIONS CLASSEES : CONTEXTE au 31/12/2006</b>					
Nombre d'établissements soumis à autorisation					28 045
dont élevages					3
dont établissements SEVESO AS *					627
dont établissements SEVESO seul bas					534
dont établissements industriels soumis à la directive européenne IPPC					3 471
dont élevages soumis à la directive européenne PPC					2
dont carrières					5 095
dont établissements de traitement des déchets					833
dont établissements sous quota CO <sub>2</sub>					978
<b>MOYENS</b>					
Nombre d'inspecteurs					1 076
Nombre en équivalent temps plein (année de référence)					914
<b>ACTION ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Installations soumises à autorisation</b>					
Arrêts d'autorisation					1 573
dont régularisations					392
Arrêts de refus					27
Arrêts de changement d'exploitant					160
Arrêts complémentaires (art 18 décret 77)					3 213
Arrêts de mesure d'urgence					208
<b>Risques industriels</b>					
Nombre d'études de dangers d'installations SEVESO instruites par l'inspection des installations classées					238
Nombre de rapports sur les risques réalisés en vue d'un "porter à connaissance"					232
<b>Sites pollués</b>					
Nombre de sites pollués faisant l'objet d'actions des pouvoirs publics (BASOL)					3 940
Sites avec surveillance des eaux souterraines					2 674
Nombre d'arrêtés préfectoraux imposant des prescriptions sur les sites pollués					340
<b>CONTROLES</b>					
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total	
Visites d'inspection approfondie	5 625	222	264	6 111	
Autres visites d'inspection	7 607	1 150	1 449	10 208	
Total des visites d'inspection	13 232	1 372	1 713	16 317	
- dont visites suite à accident ou pollution accidentelle	239	73	-	312	
- dont visites suite à plainte	316	245	-	561	
- dont visites de récolement suite à l'arrêt de l'activité	307	20	-	327	
Nombre de contrôles inopinés des rejets	2 880	261	20	3 161	
<b>MISES EN DEMEURE ET SANCTIONS</b>					
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total	
Arrêts de mise en demeure	1 789	260	241	2 290	
<b>Sanctions administratives</b>					
Arrêté de consignation de somme	124	16	45	185	
Arrêté de travaux d'office	10	0	8	18	
Arrêté de suspension d'activité	47	13	13	73	
Arrêté de suppression ou fermeture	20	1	9	30	
Apposition de scellés	1	1	2	4	
<b>Sanctions pénales</b>					
Nombre de PV dressés dans l'année	856	162	177	1 195	
dont PV constatant des délits	364	60	137	561	
<b>INFORMATION, CONCERTATION ET PLANIFICATION</b>					
Nombre de commissions locales d'information					801
Nombre de SPPPI					14
Nombre de réunions de CLI, SPPPI et structures analogues auxquelles ont participé des agents de l'inspection des installations classées					701
* Ce chiffre n'inclut pas les 23 stockages souterrains de gaz qui relèvent du code minier					
AS : soumis à servitude d'utilité publique					
BASOL : base de données des sites et sols pollués ( <a href="http://basol.ecologie.gouv.fr">http://basol.ecologie.gouv.fr</a> )					
CLI : Commission Locale d'Information					
IPPC : directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution					
PV : Procès Verbal					
SEVESO : établissement soumis à l'arrêté ministériel du 10/05/00, transcrivant la directive SEVESO					
SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles					

## DDSV

INSTALLATIONS CLASSEES : CONTEXTE au 31/12/2006				
Nombre d'établissements soumis à autorisation				21 612
dont élevages				19 138
dont établissements SEVESO AS				0
dont établissements SEVESO seul bas				2
dont établissements industriels soumis à la directive européenne IPPC				372
dont élevages soumis à la directive européenne PPC				3 113
dont carrières				0
dont établissements de traitement des déchets				11
dont établissements sous quota CO <sub>2</sub>				27
MOYENS				
Nombre d'inspecteurs				338
Nombre en équivalent temps plein (année de référence)				217
ACTION ADMINISTRATIVE				
Installations soumises à autorisation				
Arrêtés d'autorisation				1 075
dont régularisations				266
Arrêtés de refus				10
Arrêtés de changement d'exploitant				153
Arrêtés complémentaires (art 18 décret 77)				570
Arrêtés de mesure d'urgence				15
Risques industriels				
Nombre d'études de dangers d'installations SEVESO instruites par l'inspection des installations classées				1
Nombre de rapports sur les risques réalisés en vue d'un "porter à connaissance"				107
Sites pollués				
Nombre de sites pollués faisant l'objet d'actions des pouvoirs publics (BASOL)				17
Sites avec surveillance des eaux souterraines				7
Nombre d'arrêtés préfectoraux imposant des prescriptions sur les sites pollués				3
CONTROLES				
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total
Visites d'inspection approfondie	1 365	1 077	46	2 488
Autres visites d'inspection	3 090	4 908	524	8 522
Total des visites d'inspection	4 455	5 985	570	11 010
- dont visites suite à accident ou pollution accidentelle	64	18	-	82
- dont visites suite à plainte	204	490	-	694
- dont visites de récolement suite à l'arrêt de l'activité	20	45	-	65
Nombre de contrôles inopinés des rejets	170	19	3	192
MISES EN DEMEURE ET SANCTIONS				
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total
Arrêtés de mise en demeure	372	215	9	596
Sanctions administratives				
Arrêté de consignation de somme	11	2	1	14
Arrêté de travaux d'office	2	2	1	5
Arrêté de suspension d'activité	4	5	0	9
Arrêté de suppression ou fermeture	1	5	0	6
Apposition de scellés	0	0	0	0
Sanctions pénales				
Nombre de PV dressés dans l'année	212	76	8	296
dont PV constatant des délits	62	21	2	85
INFORMATION, CONCERTATION ET PLANIFICATION				
Nombre de commissions locales d'information				22
Nombre de SPPPI				0
Nombre de réunions de CLI, SPPPI et structures analogues auxquelles ont participé des agents de l'inspection des installations classées				27
<p>AS : soumis à servitude d'utilité publique  BASOL : base de données des sites et sols pollués (<a href="http://basol.ecologie.gouv.fr">http://basol.ecologie.gouv.fr</a>)  CLI : Commission Locale d'Information  IPPC : directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution  PV : Procès Verbal  SEVESO : établissement soumis à l'arrêté ministériel du 10/05/00, transcrivant la directive SEVESO  SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles</p>				

## STIIC

INSTALLATIONS CLASSEES : CONTEXTE au 31/12/2006				
Nombre d'établissements soumis à autorisation	2 768			
dont élevages	0			
dont établissements SEVESO AS	7			
dont établissements SEVESO seul bas	11			
dont établissements industriels soumis à la directive européenne IPPC	78			
dont élevages soumis à la directive européenne IPPC	0			
dont carrières	0			
dont établissements de traitement des déchets	13			
dont établissements sous quota CO <sub>2</sub>	60			
MOYENS				
Nombre d'inspecteurs	58			
Nombre en équivalent temps plein (année de référence)	56			
ACTION ADMINISTRATIVE				
Installations soumises à autorisation				
Arrêtés d'autorisation	29			
dont régularisations	6			
Arrêtés de refus	1			
Arrêtés de changement d'exploitant	0			
Arrêtés complémentaires (art 18 décret 77)	87			
Arrêtés de mesure d'urgence	1			
Risques industriels				
Nombre d'études de dangers d'installations SEVESO instruites par l'inspection des installations classées	1			
Nombre de rapports sur les risques réalisés en vue d'un "porter à connaissance"	0			
Sites pollués				
Nombre de sites pollués faisant l'objet d'actions des pouvoirs publics (BASOL)	170			
Sites avec surveillance des eaux souterraines	89			
Nombre d'arrêtés préfectoraux imposant des prescriptions sur les sites pollués	29			
CONTROLES				
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total
Visites d'inspection approfondie	29	11	1	41
Autres visites d'inspection	698	917	149	1 764
Total des visites d'inspection	727	928	150	1 805
- dont visites suite à accident ou pollution accidentelle	34	12	-	46
- dont visites suite à plainte	104	78	-	182
- dont visites de récolement suite à l'arrêt de l'activité	4	79	-	83
Nombre de contrôles inopinés des rejets	45	23	0	68
MISES EN DEMEURE ET SANCTIONS				
	Autorisation	Déclaration	Autres	Total
Arrêtés de mise en demeure	30	23	3	56
Sanctions administratives				
Arrêté de consignation de somme	2	1	0	3
Arrêté de travaux d'office	0	0	0	0
Arrêté de suspension d'activité	3	0	0	3
Arrêté de suppression ou fermeture	1	0	0	1
Apposition de scellés	0	0	0	0
Sanctions pénales				
Nombre de PV dressés dans l'année	27	28	0	55
dont PV constatant des délits	9	5	0	14
INFORMATION, CONCERTATION ET PLANIFICATION				
Nombre de commissions locales d'information	8			
Nombre de SPPPI	0			
Nombre de réunions de CLI, SPPPI et structures analogues auxquelles ont participé des agents de l'inspection des installations classées	11			
<p>AS : soumis à servitude d'utilité publique  BASOL : base de données des sites et sols pollués (<a href="http://basol.ecologie.gouv.fr">http://basol.ecologie.gouv.fr</a>)  CLI : Commission Locale d'Information  IPPC : directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution  PV : Procès Verbal  SEVESO : établissement soumis à l'arrêté ministériel du 10/05/00, transcrivant la directive SEVESO  SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles</p>				